



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



Plantation d'arbres sur le territoire public

La liste des avantages à la présence d'arbres en grand nombre dans une ville comme la nôtre est longue et fait largement consensus. Votre conseil municipal est particulièrement sensible à cette question et entend continuer de prendre les mesures nécessaires en ce sens.

Ainsi, tel qu'annoncé à l'occasion de l'adoption du budget 2022, le montant annuel dédié spécifiquement à la plantation d'arbres sur le territoire public de Saint-Augustin-de-Desmaures a été majoré de façon importante, passant de 25 000\$ (2021) à 250 000\$ (2022). Le contrat a été octroyé et les plantations sont en cours de réalisation. Une ressource permanente dédiée notamment à la planification et à la supervision de ces opérations a d'ailleurs été embauchée au Service des parcs, bâtiments et espaces verts. Cette nouvelle expertise sera hautement profitable au cours des prochaines années, considérant la volonté des membres du conseil d'intensifier la plantation d'arbres sur le territoire en y consacrant les ressources humaines et financières nécessaires.

Infrastructure routières – Investissements importants

Il importe que les efforts consentis au remboursement intensif de notre gigantesque dette ne se fassent pas au détriment de l'entretien de nos infrastructures. Autrement, à terme, nous ne serions évidemment pas gagnants.

Ainsi, le cadre financier sur cinq ans adopté en même temps que le budget 2022 prévoit, en plus des dépenses habituelles de fonctionnement, non seulement le maintien de notre programme intensif de remboursement de la dette, mais aussi d'importants investissements en immobilisation, toujours payés comptant, avec l'aide de subventions autant que possible. Par immobilisation, on entend divers biens et équipements « durables », tels les bâtiments, parcs, véhicules, infrastructures d'aqueduc et d'égout, infrastructures routières, etc.

À cet égard, outre le début des travaux d'agrandissement et de mise à niveau du garage municipal et de l'hôtel de ville, l'année 2022 en est une d'importants investissements dans notre réseau routier. En tout, près de 10 M\$ sont consacrés à la mise à niveau de nos chaussées et de leurs infrastructures souterraines. De très nombreux chantiers sont en branle sur notre territoire et les travaux se compléteront d'ici l'automne.

Inflation et nouvelles hausses du taux directeur

Dans le but de contrer la forte inflation que l'on connaît actuellement, tel qu'annoncé, la Banque du Canada a haussé à quelques reprises son taux directeur au cours des dernières semaines. De nouvelles hausses sont par ailleurs à prévoir au cours des prochains mois. Comme tout le monde, la Ville subit les impacts de cette inflation exceptionnelle. Les dépenses de fonctionnement augmentent de façon vertigineuse, ce qui a évidemment un impact direct sur nos finances. Par ailleurs, l'importante hausse des taux d'intérêts confirme l'importance de rembourser notre dette le plus rapidement possible afin d'éviter de payer encore plus dans le vide.

Cela dit, nous avons, au cours des dernières années, engrangé des surplus, notamment en vendant des terrains industriels et en récupérant des sommes versées en trop à l'Agglomération. À cet égard, la ville-centre vient d'ailleurs de nous verser près de 17 M\$ en règlement partiel pour la période 2016-2021.

Cette importante épargne collective nous place donc en bonne position pour affronter les années à venir qui seront assurément difficiles du point de vue de l'économie en général. À Saint-Augustin-de-Desmaures, pas de mauvaise surprise en vue. Je réitère : notre bas de laine collectif nous permettra de maintenir les dépenses prévues en entretien et mise à niveau de nos infrastructures (immobilisations) sans emprunter au cours des prochaines années, tout en respectant l'engagement de geler les taxes et les divers tarifs et en maintenant notre programme de remboursement accéléré de la dette.

Face à la turbulence, voire l'incertitude économique actuelle, l'approche des dernières années s'avère sans contredit avoir été la bonne. Prudence, patience et rigueur étaient de mise. Il continuera d'en être ainsi.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 30 août. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, par courriel au greffe@vsad.ca ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

Les bureaux administratifs seront fermés le 5 septembre 2022 à l'occasion de la fête du Travail.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

6^E ÉCHÉANCE DES TAXES FONCIÈRES 2022 : 1^{ER} AOÛT

SOLDE 2021

S'il vous reste un solde à payer pour vos taxes 2021, il serait important de l'acquitter d'ici septembre.

ANNULATION - PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ (PPA)

Si vous vendez votre propriété, n'oubliez pas de remplir le formulaire d'annulation d'inscription disponible sur notre site Internet pour éviter un prélèvement superflu : vsad.ca/budget-finances.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

1^{er} septembre, 3 octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 3 janvier 2023 et 1^{er} février 2023.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Sachez qu'il n'y aura pas de compte de taxes émis à votre nom pour l'année courante. Le compte de taxes 2022 est valide pour l'année entière et attribué à la propriété. Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que le montant des taxes soit payé, même si le rôle n'est pas mis à jour.

Pour communiquer avec le Service de la trésorerie : 418 878-2955 ou tresorerie@vsad.ca.

RÉVISION DU PLAN D'URBANISME : NOUVELLE DATE DE CONSULTATION



La Ville souhaite obtenir les commentaires et la vision des citoyens, c'est pourquoi le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures avait adopté, le 21 septembre 2021, la résolution 2021-401 concernant le calendrier de consultations publiques pour le projet de *Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Étant donné la pandémie de la Covid-19 et les restrictions sanitaires qui y étaient liées, les consultations prévues en 2021 et en février 2022 n'ont pas pu se tenir.

Lors de la séance du conseil municipal du 7 juin 2022, les membres du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures ont convenu de fixer une nouvelle date pour l'assemblée publique sur le projet de *Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le

7 septembre 2022 à l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, à 18 h dans la salle Jobin, et ce, en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Rappelons que le projet de Plan d'urbanisme adopté par le conseil municipal le 30 août 2021 a été élaboré par le Service de l'urbanisme dans une perspective de développement durable en vue d'assurer la vitalité et le dynamisme de notre territoire et de notre collectivité. Il propose notamment un énoncé de vision stratégique ainsi que les six grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire suivantes :

- Développer la capacité d'accueil et consolider le territoire
- Maximiser le potentiel et l'attractivité économique du territoire
- Améliorer la qualité de vie des résidents
- Protéger et mettre en valeur les attraits territoriaux distinctifs
- Favoriser le développement durable
- Aménager le territoire de façon résiliente afin de protéger les biens, les personnes et la qualité de vie des citoyens

Le plan d'urbanisme final, qui sera éventuellement adopté par le conseil municipal permettra de guider les décisions politiques, administratives et financières de la Ville en matière d'aménagement et de développement du territoire. La contribution de la population à ce document de planification est donc essentielle afin qu'il puisse répondre aux besoins et aux attentes de la collectivité.

Vous pouvez consulter la documentation s'y rapportant au <https://vsad.ca/plan-reglements-urbanisme> ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne au <https://vsadjeparticipe.ca/>. Également, sur cette dernière, vous pourrez donner votre avis directement en ligne.

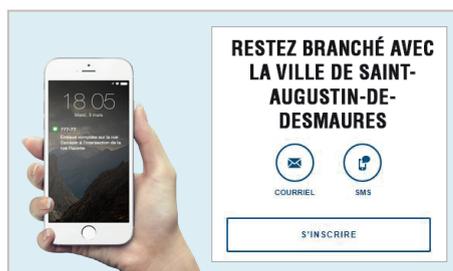
NOUVEAU FOURNISSEUR D'ALERTE CITOYENNES

À l'automne 2022, la Ville changera de fournisseur pour le système de transmission d'alertes citoyennes, pour un système d'alerte plus structurant pour l'ensemble des activités de communication citoyenne.

Par ce changement, la qualité du service sera améliorée. Plus d'options seront disponibles pour les alertes citoyennes, dont la messagerie texte, le courriel, l'automate d'appels, les panneaux numériques, l'application mobile et les réseaux sociaux.

Une mise à jour de notre base de données des abonnés aux alertes citoyennes sera effectuée. Vous serez donc invité à mettre à jour vos données via nos outils mis à votre disposition.

Vous n'êtes pas encore inscrit aux alertes citoyennes ? Visitez le <https://alertes.vsad.ca/> pour le faire.



APPEL D'INTÉRÊT – TRANSPORT DE NEIGE

Le Service des travaux publics est en planification de sa saison hivernale et procède à la mise à jour de sa banque de transporteurs de neige.

Intéressé ? Vous possédez un camion 10 ou 12 roues, ou un semi-remorque? Faites-nous part de votre intérêt à participer à un appel d'offres à l'adresse suivante : travauxpublics@vsad.ca



POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE EN TOUTE SÉCURITÉ

Plus qu'un mois avant la rentrée scolaire... En période de rentrée scolaire, la circulation est généralement plus dense, l'ambiance extérieure est chargée d'émotion et d'excitation, donc profitons-en pour rappeler quelques conseils de sécurité.

Autour des autobus scolaires

- Soyez attentif et prêt à vous arrêter si vous suivez un autobus scolaire ou bien encore si vous en croisez un qui s'apprête à arrêter;
- Lorsque les feux jaunes ou de détresse fonctionnent, ralentissez et préparez-vous à arrêter;
- Lorsque le panneau d'arrêt est activé et que les feux rouges clignotent, arrêtez-vous à plus de cinq mètres de l'autobus.



Les automobilistes

- Soyez attentif à la route et aux zones scolaires, redoublez de vigilance aux abords d'une école ;
- Respectez le Code de la Sécurité routière;
- Réduisez votre vitesse, la limite de vitesse maximale est de 30 km/h en zone scolaire;
- Cédez le passage aux piétons (enfants ou adultes) qui s'y engage ou qui manifeste l'intention de traverser;
- Abstenez-vous de dépasser un autre véhicule;
- Restez à bonne distance des cyclistes;
- Regardez par-dessus votre épaule avant d'ouvrir la portière de votre véhicule;
- Prévoyez suffisamment de temps pour arriver à destination.



Dépasser ou croiser un autobus scolaire dont les feux rouges clignotent est passible d'une amende de 200 à 300 \$ et 9 points d'inaptitude !

Depuis le 1^{er} août 2019, les amendes pour excès de vitesse commis en zone scolaires sont doublées.

Les parents

- Rappelez les règles de sécurité à respecter autour de l'école à vos enfants;
- Respectez vous-même les consignes et règlements, vos enfants vous imitent.

Les piétons

- Utilisez le trottoir qui borde la chaussée. S'il n'y en a pas, marchez sur le bord de la chaussée ou l'accotement en privilégiant le sens contraire de la circulation des véhicules. S'il est plus sécuritaire d'utiliser le bord de la route dans le sens de la circulation, par exemple si la chaussée est éclairée ou si l'accotement est plus large, le piéton peut choisir cette option;
- Traversez aux intersections et aux passages piétonniers, tout en regardant à gauche, à droite, encore à gauche et en arrière de la route avant de s'y aventurer;
- Conformez-vous aux feux pour piétons, s'il n'y en a pas, utilisez les feux de circulation.

Le rôle important des brigadiers scolaires

- Respectez les consignes des brigadiers, ils sont là pour la sécurité de tous;
- Immobilisez votre véhicule lorsque le panneau d'arrêt est levé;
- Avancez seulement si le panneau d'arrêt est baissé et que tous les usagers sont en sécurité.

COLLECTE DE FONDS POUR L'UKRAINE PAR DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES PIONNIERS EN COLLABORATION AVEC LA FRIPERIE SAINT-AUGUSTIN

En avril dernier, des élèves de l'école des Pionniers (pavillon Laure-Gaudreault) ont participé à différents ateliers de création de macarons à partir de papier recyclé. Une activité organisée conjointement avec la Friperie Saint-Augustin dans le but d'amasser des fonds pour des familles ukrainiennes. Les macarons, vendus au coût de 2 \$, ont été vendus à l'école et dans l'entourage des élèves ainsi qu'au comptoir de la Friperie. Une collecte de fonds s'étant échelonnée sur quelques semaines et qui aura permis, par la vente uniquement, d'amasser 800 \$. Un montant que la Friperie a bonifié de moitié, pour un total de 1200 \$!

À la demande des élèves, une carte-cadeau pour l'épicerie d'une valeur de 700 \$ sera remise à une famille ukrainienne, dont une professeure de l'école connaissait la famille d'accueil. L'autre partie des fonds, représentant 500 \$, sera quant à elle remise à la Croix-Rouge. Un geste qui n'effacera pas la guerre, mais qui vient certainement mettre un peu de douceur dans le monde. Cette réussite étant le fruit du travail assidu des jeunes, qui ont prouvé qu'ils sont de véritables modèles d'entraide et de solidarité.



Un bel élan de générosité de la part des élèves !



Dates : du 10 juillet au 25 septembre 2022

Horaire : le dimanche, de 10 h à 14 h

Lieu : parc du Millénaire (voisin de la bibliothèque Alain-Grandbois). En cas de mauvais temps, le marché aura lieu à l'intérieur du gymnase de l'école secondaire Laure-Gaudreault.

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE T'ATTEND!

ASSISTANT-SAUVETEUR
SAUVETEUR
MONITEUR SÉCURITÉ AQUATIQUE
MONITEUR EN SAUVETAGE
MONITEUR MISE EN FORME

POUR NOUS JOINDRE : 418 878-5473 POSTE 5821
OU VSADCOMPLEXE@SODEM.NET

Sodem

SUIVI DES TRAVAUX ROUTIERS - TRAVAUX DE PAVAGE

Les travaux de pavage sont toujours en cours dans différents secteurs de la ville. Pour être informé des échéanciers, des routes affectées et des entraves majeures sur le territoire, visitez le : vsad.ca/travaux.

Veuillez noter que l'exécution des travaux peut être sujet à des changements selon l'avancée et les conditions météorologiques.

Aide financière de 2.7 M\$ pour les travaux de réfection du chemin Notre-Dame et du chemin du Roy.

Mme Geneviève Guilbault, députée de Louis-Hébert, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale était sur place, au parc des Hauts-Fonds, en compagnie de M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 22 juin dernier.



Lors de cet événement, Mme Guilbault a annoncé, au nom du ministre des Transports, M. François Bonnardel, une aide financière de plus de 2,7 millions \$ en provenance du Programme d'aide à la voirie locale à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de la soutenir dans l'amélioration de ces deux chemins.

CHEMIN NOTRE-DAME

Le projet consiste à faire la réfection du pavage du chemin Notre-Dame. Le tronçon existant a une longueur de ± 2 800 m, une largeur de pavage de 7,0 m et une largeur d'accotement d'environ 1 m. Il est situé entre le chemin du Haut-Fossambault et la limite municipale de la ville. Suite aux travaux, le tronçon aura une largeur de pavage de 7,6 m pour faciliter les déplacements actifs. Certaines sections de glissières de sécurité existantes seront remplacées en fonction de leur état. Les travaux de drainage consistent sommairement à remplacer huit ponceaux transversaux ainsi que plusieurs ponceaux longitudinaux d'entrées privées et de fossés canalisés. Les fossés seront également nettoyés.

CHEMIN DU ROY

Le projet consiste à faire la réfection du pavage d'un segment du chemin du Roy. Le tronçon existant a une longueur de ± 1 050 m, une largeur de pavage de 6,5 m et une largeur d'accotement d'environ 1 m. Il est situé entre la fin de la côte Gagnon et le chemin des Joncs. Suite aux travaux, le tronçon aura une largeur de pavage et d'accotement similaire à l'existant. Certaines sections de glissières de sécurité existantes seront remplacées en fonction de leur état. Les travaux de drainage consistent sommairement à remplacer cinq ponceaux transversaux ainsi que plusieurs ponceaux longitudinaux d'entrées privées et de fossés canalisés. Les fossés seront également nettoyés.



LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



LE VOL DE VÉLOS

Bien qu'il n'y ait aucune solution infaillible au vol de vélo, une multitude de trucs peuvent rendre le travail des voleurs plus difficile.

- Si vous avez un cabanon ou un garage, rangez-y toujours votre vélo. Bien évidemment, assurez-vous qu'il soit barré en tout temps.
- Verrouillez votre bicyclette sur les supports prévus à cet effet avec un cadenas de bonne qualité; demandez conseil à votre détaillant de vélo au besoin.
- Si votre roue avant est munie d'un levier pour l'enlever rapidement, retirez-la et cadenassez-la avec votre roue arrière et le cadre. Même chose pour la selle; si elle est amovible, apportez-la avec vous ou verrouillez-la. Ce serait dommage que vous vous retrouviez avec une pièce en moins.
- Évitez de laisser votre bicyclette verrouillée au même endroit plusieurs jours consécutifs, sans surveillance. Cela attire les voleurs.
- Prenez en note les caractéristiques de votre vélo, soit la marque, le modèle, le nombre de vitesses, la couleur, l'année de fabrication, le numéro de série et toute autre particularité. Ces renseignements aideront le service de police à identifier votre vélo advenant un vol.
- Procédez à l'enregistrement de votre vélo sur l'application Garage 529, dont le SPVQ est nouvellement membre. En cas de vol, vous pourrez lancer une alerte à partir de votre application mobile ou du site Garage 529 et profitez de la force de la communauté pour vous aider à retrouver votre vélo.



LA CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES

C'est l'été et les occasions sont fréquentes de prendre une consommation sur le patio d'un ami ou le bateau d'un cousin. N'oubliez pas que l'alcool et la chaleur ne font pas bon ménage.

En effet, l'alcool a entre autres pour effet d'empêcher votre corps de réguler sa température en plus de vous déshydrater. C'est d'ailleurs pourquoi les effets de l'alcool se font sentir plus rapidement au soleil.

Si vous prévoyez prendre la route, assurez-vous d'être en état de conduire. Ne vous fiez pas à un taux d'alcool pour savoir si vos capacités sont affaiblies, car plusieurs autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte : fatigue, drogue, médicaments, stress, maladie, etc. Même avec un faible taux d'alcoolémie, votre capacité de conduire peut être affaiblie, ce qui constitue aussi une infraction criminelle.

Cet été, pensez à vous et pensez aux autres. Pour votre sécurité, celle des passagers de votre véhicule et celle des autres usagers de la route, ne conduisez pas si vous sentez que vous n'êtes en pas état de le faire.

ATTENTION AU FEU DE PAILLIS

Le paillis ne prend pas feu spontanément, mais il constitue tout de même un combustible qui peut causer des incendies majeurs. Lorsque le temps est chaud et que la pluie se fait rare, le paillis devient très sec, et il peut facilement s'enflammer à l'approche d'une source de chaleur.

Il faut éviter d'y déposer des articles de fumeur tels les cigarettes, cigares, allumettes ou autres objets produisant des étincelles ou une flamme.

Bon nombre des feux de paillis sont reliés à un facteur humain de négligence. Afin d'éviter de telles situations à votre domicile, voici quelques recommandations :

- Assurez-vous de bien arroser la zone garnie de ces matières organiques.
- Si nécessaire, prévoyez des contenants pour mettre les mégots de cigarettes.

Finalement, n'éteignez JAMAIS une cigarette dans les plates-bandes ou dans les bacs à fleurs. Le terreau contient de la mousse de tourbe et d'autres engrais qui peuvent facilement s'enflammer.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



AOÛT

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Veillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca.

Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **9 août 2022**.

L'inscription doit être faite avant 12 h (midi) la journée précédant la collecte des encombrants (8 août). Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406

Écocentres

Lundi et mardi : 9 h à 17 h
Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 20 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

QUOI FAIRE SI MES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES N'ONT PAS ÉTÉ RAMASSÉS AU MOMENT PRÉVU ?

Vous devez les laisser en bordure de rue et nous aviser par courriel : matieres.residuelles@vsad.ca ou par téléphone au 418 878-4662 p. 5407.

GUIDE DU TRI – MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Trois collectes d'encombrants sont encore prévues au calendrier 2022. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en profite pour faire un rappel sur les matières acceptées à cette collecte et celles qui doivent prendre le chemin de l'écocentre situé sur la rue de L'Hétrière :

Appareil et accessoires sanitaires (toilettes, bains, lavabos, douches, etc.)

Les toilettes doivent être séparées en deux pièces. Un bain triangulaire ou carré n'est pas accepté.

Bâches bleues, toiles et filtres de piscine

Le filtre doit être vidé de son sable. La toile doit être roulée et solidement attachée en bout de 2 mètres maximum avec au moins un côté de plus de 1,2 mètre.

Équipement de chauffage (chauffe-eau, réservoir d'huile, tuyau de cheminée)

Le chauffe-eau doit être vidé de son eau, le réservoir d'huile doit avoir une capacité maximale de 910 litres et être coupé en deux; le tuyau de cheminée doit avoir une longueur maximale de 1,2 mètre.

Équipements sportifs

Le panier de basketball doit être détaché de son pied et ne pas dépasser 1,2 mètre.

Gros électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, laveuses, sècheuses, etc.)

L'électroménager ne doit pas comporter de système de verrouillage de porte. Il doit être vidé complètement.

Matelas

Les matelas infestés doivent être rendus inutilisables et ensachés pour être collectés avec les encombrants.

Meubles d'intérieur, mobilier de salle de bain, divans, canapés, futons, etc.

Les coussins infestés doivent être rendus inutilisables et ensachés pour être collectés avec les encombrants.

Mobilier d'extérieur, chaises de patio en plastique

La balançoire, la glissoire d'enfant et la table à pique-nique doivent être démontées.

ATTENTION AUX « SERT PU À RIEN » !

Le matériel informatique et électronique, tel que les ordinateurs, écrans, téléviseurs, doivent être apportés à l'écocentre Hétrière, situé au 3381, rue de L'Hétrière à Québec.



Téléviseurs et écrans



Ordinateurs de bureau



Imprimantes et numériseurs



Photocopieurs et télécopieurs

Vous pourrez également trouver d'autres points de dépôt sur le site <https://lesserpuriens.com/>.

La Ville de Québec offre également, sur son site Web, un guide du tri complet à l'usage des citoyennes et citoyens de l'agglomération : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/guide-du-tri/>.

BRIGADE NAUTIQUE

Cette année encore, la Ville de Québec a confirmé le retour de la brigade de l'eau. Cette brigade ira à la rencontre des usagers pour les sensibiliser sur les bonnes habitudes à adopter pour préserver cette ressource.

De mai à la fin août, vous pourriez croiser des membres de la brigade. Ces préventionnistes n'ont qu'un seul objectif soit : la sensibilisation aux bons comportements à adopter pour assurer la pérennité de cette ressource et au respect des règlements. Ils vous renseigneront sur l'utilisation de l'eau à des fins d'arrosage, de remplissage de piscine, de lavage de véhicules ou d'aire de stationnement. Ils vous rappelleront que ces actes sont régis par le Règlement de l'agglomération sur l'eau potable R.A.V.Q 1401. Pour plus de détails, visitez le : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/eau/protection-cours-deau/brigades-eau.aspx>.

RAPPEL DES MESURES ENTOURANT LE RÈGLEMENT D'ARROSAGE DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC R.A.V.Q 1401



CALENDRIER D'ARROSAGE

Les périodes d'arrosage autorisées varient en fonction de l'adresse des propriétés et des systèmes d'arrosage utilisés.

NUMÉRO DE RUE	ARRONDISSEMENT OU MUNICIPALITÉ	ARROSAGE DE LA PELOUSE ¹ Manuel ou mécanique	ARROSAGE DE LA PELOUSE ¹ Automatique	ARROSAGE DES AUTRES VÉGÉTAUX ² Mécanique	ARROSAGE DES AUTRES VÉGÉTAUX ² Automatique
Pair	Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge La Haute-Saint-Charles Charlesbourg L'Ancienne-Lorette	Lundi entre 20 h et 22 h	Lundi entre 3 h et 5 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 20 h et 22 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 3 h et 5 h
Pair	Beauport La Cité-Limoilou Les Rivières Saint-Augustin-de-Desmaures	Mercredi entre 20 h et 22 h	Mercredi entre 3 h et 5 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 20 h et 22 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 3 h et 5 h
Impair	Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge La Haute-Saint-Charles Charlesbourg L'Ancienne-Lorette	Mardi entre 20 h et 22 h	Mardi entre 3 h et 5 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 20 h et 22 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 3 h et 5 h
Impair	Beauport La Cité-Limoilou Les Rivières Saint-Augustin-de-Desmaures	Jeudi entre 20 h et 22 h	Jeudi entre 3 h et 5 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 20 h et 22 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 3 h et 5 h

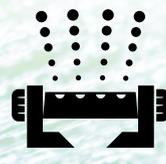
¹ ARROSAGE DE LA PELOUSE : pour l'été 2022, une deuxième journée préétablie d'arrosage de la pelouse est tolérée. Consultez le ville.quebec.qc.ca/infoeau.

² ARROSAGE DES AUTRES VÉGÉTAUX (arbres, fleurs, potagers) : l'arrosage manuel est permis en tout temps.



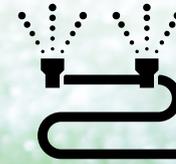
ARROSAGE MANUEL

Arrosage réalisé à l'aide d'un arrosoir à main ou d'un pistolet d'arrosage à contrôle manuel, c'est-à-dire un boyau d'arrosage dont le pistolet est équipé d'un mécanisme de fermeture à relâchement manuel qui doit être tenu à la main pendant la période d'utilisation.



ARROSAGE MÉCANIQUE

Système d'arrosage dont les conduites sont installées au sol sans être enfouies et qui ne requiert pas d'être tenu à la main pendant son utilisation, tel un oscillateur. Un système d'arrosage mécanique doit être muni d'une **minuterie** maintenue en tout temps en bon état de fonctionnement.



ARROSAGE AUTOMATIQUE

Système d'arrosage dont les conduites sont installées dans le sol.



La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et de loisir Active et Dynamique

LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES
PRÉSENTE

L'AVANT-NUIT

PARCOURS FESTIF AU PARC RIVERAIN
ÉDITION 2022

 SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMANURES

JEUDI 25 AOÛT CHANSON | MUSIQUE
CIRQUE | MAGIE
DANSE | HUMOUR

UN ÉVÉNEMENT CULTUREL
UNIQUE EN SON GENRE
EN PLEIN COEUR DE LA
NATURE MAJESTUEUSE DU
PARC RIVERAIN.

LA POINTE
18 H 15 & 19 H 15 LES MUSES DES PARCS,
PAR LES FEMMES QUI S'INVITENT - DANSE

LA ROCHE
18 H 45, 19 H 45 & 20 H 30 MARC CHABOT - MAGIE

LE QUAI
18 H 45 & 20 H 15 THE MAILMEN-MUSIQUE POPULAIRE

LA FORÊT DES GÉANTS
19 H DUO CLAUDE ET CARLOS - JEUNE PUBLIC
20 H 30 LA CHASSE-BALCON - MUSIQUE TRADITIONNELLE

EN DÉAMBULATEUR
ET À L'IMPROVISTE
HUMOUR,
MUSIQUE
ET
CIRQUE



14 août

9 h à 14 h
Centre Delphis-Marois

Minicycle

Parcours d'éducation cycliste
pour les 2 à 8 ans

19 août

Dévoilement de la
programmation d'automne

Fête nationale

Le 24 juin dernier s'est déroulée la Fête nationale du Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures. C'est sous un chaud soleil que deux fêtes ont eu lieu dans les deux secteurs de la Ville. La fête a commencé au parc Place-Portneuf avec un après-midi festif et joyeux. Les festivités se sont poursuivies au Centre communautaire multifonctionnel secteur est avec une soirée haute en couleurs.



Au programme, Kalimba a fait danser et chanter les petits et les grands sur le toit du MIXBUS, que nous avons accueilli pour une première fois! Les 3 fantastiques ont également enflammé les sites avec des chansons bien de chez nous. Des amuseurs publics et des chansonniers ont aussi participé à cette grande fête pour le plaisir de tous!



Merci à tous pour votre participation. On se dit à l'an prochain!

Samedi des sportifs – 10 septembre

Une grande fête pour la famille afin de célébrer le début de la saison sportive au Complexe sportif multifonctionnel. Les détails de la programmation seront disponibles à partir du 1^{er} septembre.

30^e de la bibliothèque Alain-Granbois – 18 septembre

Théâtre sur roues, ateliers de manipulation de marionnettes, musique, rallye... Ce n'est qu'une partie de ce qui vous attend pour souligner le 30^e anniversaire de la bibliothèque. Soyez des nôtres et consultez le vsad.ca pour les détails!



10^e de la maison Omer-Juneau – 18 septembre

Jeux de kermesses et ateliers seront au menu pour souligner les 10 ans de ce bâtiment qui a permis de créer des amitiés et des rires. Venez en grand nombre et consultez le vsad.ca pour les détails!



Inscription aquatique - Automne 2022

Inscriptions résidents : du dimanche 14 août au samedi 20 août
Inscriptions pour tous : du dimanche 21 août au dimanche 28 août
Date de la session : du mardi 6 septembre au lundi 9 décembre

K E N O

Inscription aux activités de la programmation de loisirs - Automne 2022

Inscriptions : à partir du mercredi 17 août 2022
Début de la session : lundi 12 septembre

Programmation disponible sur le VSAD.ca.

Pour ne rien manquer, suivez la page Facebook Les Augustinois actifs ou VSAD.ca



Bordée par le fleuve et couvrant un vaste territoire, la Ville de-Saint-Augustin-de-Desmaures rayonne par sa beauté et par sa qualité de vie exceptionnelle.

Dotée de paysages remarquables alliant nature et banlieue, Saint-Augustin-de-Desmaures se démarque également par son dynamisme culturel. Ses nombreuses activités culturelles et ses installations au bénéfice des citoyens ne sont que quelques facteurs contribuant à cette qualité de vie.

Les employés qui y œuvrent chaque jour contribuent par les valeurs de collaboration, de compétence, d'efficacité, de rigueur et d'éthique à en faire une ville rayonnante et attrayante.

Se joindre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, c'est se joindre à un employeur de choix offrant la possibilité de se réaliser au travail tout en bénéficiant d'une qualité de vie exceptionnelle.

Les postes suivants sont à combler:

- Technicien en urbanisme
- Technicien inspecteur
- Adjoint administratif
- Préposé à l'aréna
- Préposé à l'aréna auxiliaire

Les emplois occasionnels à pourvoir:

- Surveillants de plateaux d'activités *
- Brigadiers scolaires *
- Agents de bibliothèque *

* Temps partiel et horaire selon vos disponibilités, bienvenue aux étudiants et retraités!

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

Inscrivez vous à notre toute nouvelle catégorie d'alertes citoyennes **EMPLOIS** via notre site Web au <https://alertes.vsad.ca>.



D'autres opportunités de carrière vous attendent, visitez notre site web au [VSAD.ca](https://vsad.ca)

Travailler à la **VSAD** c'est faire un travail **Valorisant** et **Stimulant** dans un environnement **Agréable** où de nombreux **Défis** t'attendent!

LOISIRS AUTOMNE 2022

Inscription en ligne : 17 août
Début des cours : 12 septembre



Activités physiques et bien-être

Escrime
Essentrics
Gym douce
Hatha yoga
Mise en forme (débutant)
Pilates
Qi gong
Stretching et tonus
Tai-chi-chuan
Yoga
Yogalates

Formations

Gardiens avertis
Développer la confiance en soi

Activités artistiques

Peinture à l'huile et acrylique
Chant
Piano
Guitar

K É N O

t 418-872-9949
info@campkeno.com



vsad.ca/loisirs